

LE MINISTRE DE LA JUSTICE PARRAIN DE LA PROMOTION 2017-2018 DE L'EDAGO (École des Avocats du Grand Ouest à Rennes) La formation et l'avenir de la profession d'avocat au centre des réflexions de Jean-Jacques URVOAS devant ses filleuls

Parrain de la promotion 2017- 2018 de l'ÉDAGO (École des Avocats du Grand Ouest), le Ministre de la Justice Jean-Jacques URVOAS était à Bruz sur le campus de Ker Lann le 2 mars dernier pour y rencontrer ses filleuls et évoquer avec eux deux sujets d'actualité : la formation et l'avenir de la profession d'avocat.



© N. Raifin

Jean-Jacques Urvoas accueilli par le nouveau président Emmanuel Follope, M^e Corinne Demidoff, présidente sortante et Adeline Levrel, directrice de l'Edago

Accueilli par le nouveau président de l'EDAGO, M^e Emmanuel FOLLOPE, avocat à Nantes, qui vient de succéder à M^e Corinne DEMIDOFF arrivée au terme de son mandat ce 1^{er} février, le Ministre de la Justice a d'emblée été applaudi par les 177 élèves de « sa » promotion (116 étudiantes et 61 étudiants), dont 15 issus, comme lui, de l'Université de Bretagne Ouest.

Originaire de Brest et juriste de formation (il a enseigné le Droit public), Jean-Jacques URVOAS est engagé depuis de nombreuses années dans la vie publique. Conseiller régional de Bretagne de 2004 à 2007, député du Finistère (Quimper), président de la Commission des lois de 2012 à 2016, il occupe les fonctions de Garde des Sceaux depuis le 27 janvier 2016.

« C'est d'ailleurs à ce titre que nous avons sollicité votre parrainage pour la promotion 2017 2018 », rappelle M^e FOLLOPE en ouvrant la séance.

Une invitation spontanément acceptée par Jean-Jacques URVOAS qui, selon ses propres mots, « n'imaginait même pas que l'on puisse refuser. » « Jean-Yves LE DRIAN et Jean-Louis DEBRE, mes illustres prédécesseurs, m'en ont dit tellement de bien que je n'avais aucune raison de me priver de ce plaisir », souligne avec humour

le Garde des Sceaux, avant de préciser sa pensée. « J'ai accepté car je suis convaincu qu'il y a un message à faire passer à une profession qui connaît un développement considérable. »

En dix ans, les effectifs ont progressé de 40 % et de 20 % en quatre ans. « Dès lors, prévient le Ministre, il y a des évolutions que les futurs avocats doivent absolument anticiper. L'image de l'avocat, chevalier du droit, plaidant devant une cour d'assises ne correspond pas forcément à la réalité de la profession. L'essentiel de l'activité des cabinets d'avocats portant sur le conseil. »

Pour Jean-Jacques URVOAS « la réalité ne correspond plus à l'image que certains se font encore d'une profession qui se précarise. Il est, en effet, malheureux de constater que l'aide juridictionnelle constitue aujourd'hui, pour certains, la seule source de rémunération. »

Pour s'en sortir, les futurs avocats devront être à la fois de bons stratèges à même de proposer la solution la meilleure à leurs clients et de bons négociateurs capables de leur indiquer la voie la plus favorable qui n'est pas forcément celle du contentieux.

Pour le Garde des Sceaux, en effet « Justice ne rime pas systématiquement avec juge. Il y a

d'autres moyens, hors contentieux, de parvenir à la justice comme l'illustrent certaines réformes lancées récemment par le gouvernement, tel que le divorce par consentement mutuel sans juge, mais avec deux avocats, ou encore les dossiers de surendettement confiés à des commissions. »

Comme chacun le sait, le juge est là pour trancher. En l'absence de litige, celui-ci devient inutile. A charge pour l'avocat de chercher la meilleure voie pour faire en sorte que personne ne soit lésé. C'est tout le sens de la transaction pénale sans contentieux (Loi Sapin 2) qui vise à désengorger les tribunaux. Il faut savoir que chaque année, plus de 4500 personnes se présentent - jamais de bon cœur - devant un tribunal civil.

« Si j'ai un conseil à vous donner, confie le Ministre à ses filleuls, c'est de ne pas vous isoler dans votre matière et de vous ouvrir à d'autres disciplines. »

Concernant la formation, Jean-Jacques URVOAS se dit d'accord avec l'ancien Procureur Général près la Cour de Cassation André DUPIN. « Ce serait une profonde erreur que d'imaginer que l'on sort des études de Droit avec toutes les connaissances requises pour exercer... Même en sortant de l'UBO ! La formation universitaire permet d'acquérir les bases, mais c'est dans une école comme l'EDAGO que l'on acquiert la pratique juridique indispensable au déroulement d'une carrière (savoir rédiger des actes de procédures sans fautes, mener une procédure, gérer un cabinet...) »

Interrogé sur les droits d'inscription, Le Ministre a rappelé que le Conseil National des Barreaux avait voté une motion réclamant une hausse de ces droits de 1600 à 3000 euros dans les centres de formation pour cause de hausse de charges. Jean-Jacques URVOAS note au passage que plusieurs centres ont aujourd'hui des budgets équilibrés grâce à la mutualisation de toutes les activités. « Jugeant personnellement cette demande d'augmentation excessive, je n'entends pas y donner suite en l'état actuel », a toutefois prévenu le Garde des Sceaux.

Concernant la montée en puissance du digital, Jean-Jacques URVOAS reconnaît bien volontiers que l'intelligence artificielle risque d'avoir un effet dévastateur sur la profession « les logiciels feront demain ce que font aujourd'hui les avocats. D'où un réel besoin d'anticipation. Tout l'art de votre métier va consister à adapter l'analyse juridique à la réalité humaine. Et c'est là que vous allez devenir indispensables. »

Interrogé par les journalistes présents, à l'issue de sa rencontre avec les élèves avocats, sur la mise en cause de la Justice et de son impartialité par François FILLON, le Garde des Sceaux a tenu à réaffirmer que « l'indépendance de la Justice était constitutionnelle et qu'elle n'était, de ce fait, pas discutable. »

J. J BREE



© N. Raifin

Le ministre de la Justice entouré par ses filleuls.

Implantée sur le campus de Ker Lann à Bruz, l'EDAGO forme les futurs avocats et propose une formation continue privilégiée aux avocats des 15 Barreaux du Grand Ouest.

Certifiée ISO 9001 depuis le 11 décembre 2012, l'École garantit à cet effet sa volonté d'amélioration continue par l'écoute active des élèves avocats en formation initiale et des avocats en formation continue.

Chaque année, l'École accueille deux promotions de 150 à 180 élèves avocats accompagnés chacun et chacune par un parrain de promotion.